

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Cayamant tenue le 17 août 2022 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Kevin Matthews, Mélissa Rochon et Marc Soulière;

Sont absentes : Chantal Lamarche et Sonia Rochon;

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h01.

2022-08-89

Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller Marc Soulière, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale avec ajout des points suivants : 2.2 Mandat juridique spécifique et 2.3 Autorisation – immeubles devant être vendus pour taxes impayées;

Adoptée unanimement.

2022-08-90

Adoption du procès-verbal

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, étant donné la lecture par tous les conseillers présents, du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022.

Adoptée unanimement.

2022-08-91

Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 31 juillet 2022

La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (71 309.44\$), liste de comptes à payer (103 035.41\$), liste supplémentaire des comptes à payer au 17 août (5 445,99\$), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 31 juillet 2022.

Adoptée unanimement.

2022-08-92

Appui – Ville de Gracefield – demande d'une Succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de la Ville de Gracefield une demande d'appui dans ses démarches d'obtention d'une Succursale de la SQDC à Gracefield;

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield est géographiquement le centre de la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant est d'avis qu'une Succursale de la SQDC serait bénéfique économiquement pour la Ville

de Gracefield et par le fait même pour tout le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la Municipalité de Cayamant appuie la Ville de Gracefield dans sa demande d'obtention d'une Succursale de la SQDC et souhaite que leur demande soit acceptée;

Adoptée unanimement.

2022-08-93

Mandat juridique spécifique – dossier

ATTENDU QUE la municipalité a transféré en octobre dernier le dossier 2021-01 à un conseiller juridique par mesure de prudence;

ATTENDU QUE le tout est nécessaire pour les fins de protection des intérêts de la municipalité;

ATTENDU QUE cette résolution fait suite à la résolution 2021-10-114;

ATTENDU QU'il est nécessaire qu'une résolution spécifique soit effectuée;

ATTENDU QUE le dossier porte les numéros 2021-01 et 550-17-012491-229;

ATTENDU QUE le mandat de représentation de la Municipalité est donné à Deveau Avocats;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Kevin Matthews, propose et il est résolu que la Municipalité de Cayamant soit représentée par Deveau Avocats dans le dossier 550-17-012491-229 afin de protéger les intérêts de la Municipalité.

Adoptée unanimement.

2022-08-94

AUTORISATION - IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS POUR TAXES IMPAYÉES

ATTENDU QUE le 3 novembre 2022 est la date prévue pour les ventes d'immeubles pour non-paiement de taxes foncières sur le territoire de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 3 novembre 2022, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sylvie Paquette propose et il est résolu **QUE** : ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée unanimement.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Début : 19h04. Fin : 19h07.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h07.

Nicolas Malette
Maire

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire

PROJET